

**Condamnation de Raymond et Charles Lévy, membres de la 35ème
Brigade de Toulouse, pour « activités terroristes communistes » (**
6 oct. 1943)

Documents

Nous, FAVRE, Juge Instruction près la Cour de Justice
de Toulouse, certifions que les sieurs LEVY Charles et Raymond
ont été écroués le 23 Décembre 1943 à la maison d'Arret de Tou-
louse, sous l'inculpation de vol avec violence, détention et port
d'armes et d'explosifs, fausse carte d'identité de Français, activi-
té terroriste communiste ou subversive, menées antinationales et
complicité .

Courant juin 1944 LEVY Charles et LEVY Raymond, ont été remis
en autorité Allemande par ordre de l'Intendant de Police
de Toulouse.

Toulouse, le 6 Octobre 1945

LE JUGE D'INSTRUCTION,



LEVY Claude et LEVY Raymond, ont fait en outre l'objet d'une
enquête de Police comme membres de la 35^e Brigade F.T.B. et pour
avoir participé à l'exécution d'un Milicien et de Militaires Alle-
mands. Ils étaient justiciables de la Cour Martiale, mais par suite
de diverses circonstances ces faits n'ont pas été évoqués par la
Justice.

Le Juge d'Instruction

Document, 6 oct. 1943 © Collection particulière, Lévy (DR)

<https://museemrjmoi.com>